

Proposition de vœu à propos du déploiement des compteurs communicants Linky par ERDF sur la commune d'Eybens.

En 2009, l'Union européenne a fixé à ses Etats membres l'objectif de déployer des compteurs d'électricité communicants dans 80% des foyers européens d'ici 2020, dès lors que la mise en place de ces compteurs donne lieu à une évaluation coûts/avantages favorable.

En France, le déploiement du compteur communicant, appelé Linky, a été décidé par l'Assemblée Nationale dans le cadre de la loi relative à la "transition énergétique pour la croissance verte" adoptée en juillet 2015.

Ainsi cette décision s'impose aux propriétaires du réseau électrique que sont les communes, les communautés de communes, les agglomérations. En ce qui concerne la commune d'Eybens, la Metro est propriétaire du réseau depuis le 1 janvier 2015.

Les possibilités des compteurs Linky offrent un réel avantage dans le cadre de la transition énergétique afin de mieux intégrer les éléments de productions décentralisées d'énergies renouvelables et faciliter les économies d'énergie des particuliers.

Toutefois, le mode de communication par courant porteur en ligne (CPL) génère, à juste titre, de nombreuses interrogations concernant les impacts sanitaires possibles.

Il est regrettable que le rapport des mesures test réalisées par le CRIIREM n'ait pas été rendu public. Il aurait certainement permis de diffuser une information fiable sur les niveaux de champs électriques et magnétiques engendrés dans les différents lieux de vie. A défaut, il en résulte des informations de toutes natures, parfois non fondées ou erronées générant des questionnements et des inquiétudes chez nos concitoyens.

Le compteur Linky prenant place dans le domicile de chaque Français, chacun a droit à une information complète et détaillée sur son mode de fonctionnement et ses effets induits en terme de champs électriques et magnétiques. Ce droit n'est pas actuellement totalement respecté.

En conséquence, la municipalité pense indispensable qu'une information exhaustive et fiable sur le plan scientifique soit rendue publique. De manière à être à la fois transparente et incontestable, elle pourrait s'inscrire dans le cadre des propositions faites par le CRIIREM dans sa lettre ouverte du 25 février 2016.

De même, des réponses sont encore nécessaires en ce qui concerne la protection des informations privées pouvant être relevées par ces compteurs, en matière d'habitudes de vie et de consommation des usagers.

La municipalité demande à Grenoble-Alpes Métropole, propriétaire du réseau, d'intervenir auprès d'ERDF pour obtenir toutes les informations nécessaires et dans cette attente, de suspendre le déploiement des compteurs Linky sur la commune d'Eybens.